

SESSION : NUSAB 2022

Commission : PNUE

THEME : Protéger les minorités face au changement climatique

Soumis par le Gabon

L'Assemblée générale,

. *Rappelant* que l'ONU est une organisation fondée sur certaines valeurs telles que le respect, la solidarité et les droits de l'Homme de tous ses membres d'après la Charte de l'ONU,

*N'ignorant* pas que nous devons soutenir les minorités face au changement climatique afin qu'elles puissent vivre avec moins d'insécurité liée à leur habitat, leur culture, leur ressource,

*Réalisant* que chaque individu est impacté par le changement climatique directement ou indirectement. Il semble donc essentiel de favoriser l'aide aux minorités qui subissent directement la dégradation de leur environnement,

*Sachant* que le réchauffement climatique mène à une hausse de température de la Terre qui est à environ 1.1 C° de plus par rapport à la période préindustrielle, cause de nombreuses instabilités environnementales, amplifiant les aléas climatiques,

*Ayant pris connaissance* avec satisfaction de la volonté de la COP21 sur la limitation des émissions de gaz à effet de Serre entre 1.5 C° et 2 C° d'ici 2100, qui favoriserait le ralentissement de ce réchauffement,

1. *Estimant* qu'il serait donc important de mettre en place une prévention collective auprès des minorités face à ces risques, principalement les minorités qui se trouvent sur des littoraux,

a. La mise en place de rassemblements préventifs onusiens réguliers au sein des minorités pour communiquer les conséquences du changement climatique,

b. Une aide bénévole au sein des communautés minorisées pour préserver au mieux les zones à risques climatiques par l'aide d'autres instances onusiennes telles que HCR et L'UNICEF

2. Également il existe plus de 7500 ethnies et communautés minorisées pour 185 Etats membres de l'ONU, il serait donc primordial de mettre en œuvre des relevés statistiques très précis sur les minorités directement impliquées face au changement climatique, c'est-à-dire, identifier clairement les réfugiés climatiques dont leur classification est encore indéterminée aujourd'hui. Cela faciliterait donc la protection de ces minorités et de leurs zones préservées.

3. de surcroît à maximiser la protection de ces minorités climatiques en analysant chaque localisation avec d'éventuels risques climatiques, qui par la suite peuvent devenir des réfugiés climatiques, confrontant ainsi d'autres conséquences négatives du changement climatique.

*Décide de rester activement saisi de la question.*